

Prélèvement à la source : des inquiétudes demeurent

Publié le 4 septembre 2018

Le Medef prend acte du maintien de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source au 1er janvier 2019. Cette réforme va entraîner une modification du rôle des entrepreneurs les transformant en collecteur d'un impôt familialisé.

Un certain nombre d'inquiétudes n'ont pas été levées quant aux questions légitimes des salariés, aux coûts engendrés ou encore aux risques de contentieux. Malgré ses réserves, le Medef fera tous ses efforts pour que la mise place du prélèvement à la source se passe le mieux possible pour les entreprises.